

Code de conduite pour les partenaires commerciaux de KME SE et de toutes les sociétés sous son influence de contrôle directe ou indirecte

KME SE et les sociétés sur lesquelles KME SE exerce une influence de contrôle directe ou indirecte attendent de leurs partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux principes ci-dessous qui sont basés sur des normes établies à l'échelle mondiale comme, en particulier, le «Pacte mondial des Nations Unies», les «Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme »et les « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ».

Le partenaire commercial s'engage par la présente:

- se conformer à toutes les réglementations statutaires du système juridique applicable, en particulier (mais non de manière définitive) les dispositions applicables de la législation en matière de concurrence, d'anti-trust, des restrictions aux échanges commerciaux, de protection des données, de temps de travail, de salaire minimum et d'environnement.
- assurer activement le respect des droits fondamentaux. Cela comprend l'octroi et la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement de tous les employés (indépendamment de la couleur de la peau, de l'origine ethnique ou sociale, de la race, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, des croyances ou opinions politiques et religieuses, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'appartenance à un syndicat, des caractéristiques physiques et / ou apparence) ainsi que le respect de la dignité, de la vie privée et des droits à la vie privée de chaque employé, l'interdiction du travail forcé, de la torture, du harcèlement sexuel ainsi que le droit de créer une organisation d'employés.
- respecter l'interdiction du travail des enfants, c'est-à-dire ne pas employer de personne n'ayant pas atteint l'âge minimum selon la Convention 138 de l'OIT.
- prendre des mesures garantissant la santé et la sécurité des salariés et les former en conséquence afin de réduire les risques de maladies et d'accidents du travail.
- se conformer aux réglementations légales applicables de la législation environnementale ainsi qu'aux normes internationales pertinentes à cet égard.
- de prendre les précautions appropriées pour éviter l'utilisation de matières premières qui financent directement ou indirectement des groupes armés violant les droits de l'homme.
- de ne pas conseiller, tolérer ou participer (indépendamment de directement ou indirectement, activement ou passivement) à des mesures qui pourraient conduire à la corruption et / ou à l'extorsion. Cela comprend également ne pas offrir ou accorder d'avantages illégaux à quiconque, ou les demander ou les accepter de quiconque afin d'obtenir un avantage personnel ou de créer des dépendances ou des conflits d'intérêts. Les réglementations applicables dans le système juridique respectif sont respectées.
- se conformer aux réglementations légales applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi qu'aux normes internationales pertinentes à cet égard.
- respecter la propriété (y compris la propriété intellectuelle) des tiers et adopter des mesures de cybersécurité.
- promouvoir le respect dans sa chaîne d'approvisionnement des principes énoncés dans le présent «Code de conduite des partenaires commerciaux de KME SE et de toutes les entreprises sous son influence de contrôle directe ou indirecte».

Le partenaire commercial est conscient que KME SE et les sociétés sous son influence de contrôle directe ou indirecte se réservent le droit d'adapter ces principes à l'évolution des exigences des normes internationales susmentionnées, et qu'ils s'attendent à ce que ces ajustements, dans des limites raisonnables, soient acceptés.

Le partenaire commercial est fondamentalement d'accord avec cela.

Le partenaire commercial est conscient que KME SE a adopté un système de „whistle-blowing“ pour signaler toute préoccupation concernant des faits pouvant constituer une violation des principes susmentionnés, en utilisant l'adresse e-mail suivante: ombudsman@thielvonherff.de ou, à défaut, par téléphone (+49 521 557 3330 ou +49 151 5823 0321) ou en utilisant l'adresse suivante: www.report-tvh.de

Le partenaire commercial déclare par la présente son accord inconditionnel avec les exigences / le contenu de ce «Code de conduite pour les partenaires commerciaux de KME SE et toutes les sociétés sous son influence de contrôle directe ou indirecte».

....., le

.....
Cachet de l'entreprise

.....
Nom / prénom en majuscules

.....
Signature